Date :

Ministère des Affaires Etrangères

Ambassade du Japon en Haïti

Nom du groupe :

Adresse :

Représentant : Signature ou cachet

Engagement

(nom du groupe)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ s’engage à respecter strictement les termes ci-dessous lors de la tenue de (nom de l’événnement )\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ comme condition de la reconnaissance par le Ministère des Affaires Etrangère ou l’Ambassade du japon en Haïti comme événement officiel de l’Année d’amitié Japon-CARICOM.

(nom du groupe)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_comprend et accepte que la reconnaissance sera réitérée par le Ministère ou l’Ambassade en cas de non respect de ces conditions.

Termes

1.L’organisation est responsable de tous les aspects de l’événement ,y compris en gardant tous les frais connexes.

2.L’événement ne devra pas défendre un principe particulier, une idéologie ou une religion, ni ne devra soutenir aucune activité politique ou compagne électorale, ni ne troublera l’ordre public ou les normes de décences.

3.Un gage séparé avec la signature ou le sceau d’un représentant du groupe sera nécessaire pour l’utilisation du logo de l’Année d’amitié Japon-CARICOM.

4.L’organisation doit représenter un rapport de synthèse sur l’événement au Ministère ou l’Ambassade après son achèvement.